

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **2 avril 2024**, en présentiel, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

Sont présents à cette séance :

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1
Madame Geneviève Guilbert, conseillère # 2
Madame Hélène Côté, conseillère # 3
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 6

Est absent :

Poste Vacant, conseillère # 4
Monsieur Paul Olsen, conseiller # 5

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage. Monsieur Antoine Prévost, directeur général, greffier-trésorier et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière assistent également à la séance en présentiel.

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum :

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h 05 par Madame la Mairesse, Johanne Delage, de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

La séance est publique.

2. Adoption de l'ordre du jour :

- | | |
|-----|--|
| 1. | Ouverture de la séance et vérification du Quorum ; |
| 2. | Adoption de l'ordre du jour ; |
| 3. | Suivi et approbation du procès-verbal du 5 mars 2024 ; |
| 4. | Rapport des membres du conseil municipal ; |
| 5. | Période de questions ; |
| 6. | Rapport du service incendie ; |
| 6a | Demande de soutien pour évènement scolaire ; |
| 7. | Rapport réseau routier, eaux, égouts et bâtiments |
| 7a | Demande d'offre de service – Passage de la niveleuse par le Canton de Hampden ; |
| 7b | Nomination au Comité d'entretien de la route 257 ; |
| 7c | Adjudication de contrat sur invitation « Nivelage sur les chemins en gravier municipaux>> pour la saison 2024 ; |
| 7d | Adjudication de contrat « Fourniture et pose de matériaux granulaires sur les chemins en gravier municipaux >> pour la saison 2024 ; |
| 7e | Dépôt – Addenda à l'entente intermunicipale concernant la réfection et l'entretien de la route 257 entre Weedon et La Patrie ; |
| 7f | Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale-volet PPA-CE ; |
| 8. | Législation ; |
| | Aucun |
| 9. | Développement et projets spéciaux ; |
| | Aucun |
| 10. | Administration |
| 10a | Rapport du directeur général et greffier-trésorier ;
1 – Suivis pour offre tracteur articulé |

- 10b Dépôt – suivi budgétaire de mars 2024 ;
- 10c Demande de dédommagement – bris aqueduc du 4 février 2024 ;
- 10d Frigo-partage
- 10e Dépôt – Programme d’infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) ;
- 10f Embellissement – Soumission pour paniers suspendus d’annuelles ;
- 10g Crédit de taxes – Règlement 114-20 et 132-22 concernant l’instauration d’un Programme de revitalisation ;
- 10h Autorisation achat – Mise à jour défibrillateur et trousse de premiers soins.
- 10i Appel de projets vitalisation FRR-4 2024-2025 ;
- 10j Conseil sport et loisir de l’Estrie – Adhésion 2024-2025 ;
- 10k Facturation client # 18 – Modification résolution 2023-12-51 ;
- 10L Invitation – membre du Conseil de gouvernance de l’eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) ;
- 10m Appui à la Municipalité de Val-Alain – Retrait places subventionnées en garderie pour le CPE allée d’étoiles ;
- 10n Invitation à la rencontre des présidents (es) de la table d’harmonisation / Comité consultatif régional – SEPAQ ;
- 10o Entériner - Invitation – Dîner-conférence de la Chambre de commerce du HSF ;
- 10p Invitation au gala de remise des prix de la conservation nature sauvage – Honorer la préservation des milieux naturels au Québec ;
- 10q Invitation Pepines – Défi parité – mini colloque ;
- 10r Invitation – Soirée 20^e anniversaire Philanthropie Estrie ;
- 10s Dépôt – Réserve internationale de ciel étoilé ;
- 10t Dépôt – Transport de personne HSF ;
- 10u Dépôt – Plan d’action régional du CIUSSS et priorité 2024-2026 ;
- 10v Autorisation de destruction de documents d’archives ;
- 10w Déficit du financement fédéral de l’infrastructure par rapport à la croissance démographique ;

11. Urbanisme

- 11a Création d’un comité CCU et remplacement de la Résolution 2023-07-320 ; ;
- 11b Personne désignée responsable des cours d’eau ;

12. Agent de développement

- 12a Dépôt – Rapport de l’agent de développement ;

13. Loisirs, culture et bibliothèque

- 13a Dépôt – Rapport agente de loisirs – Carnaval ;
- 13b Dépôt d’une demande de financement – Programme de relance en loisir et en sport de l’Estrie ;
- 13c Dépôt – Rapport de Pâque ;

14. Dépôt de la correspondance

15. Correspondance à répondre

Liste de la correspondance

16. Varia

17. Présentation des comptes

18. Rapport de la mairesse

19. Période de questions

20. Fermeture de la séance

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de l’ordre du jour ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Que l’ordre du jour est adopté tel que déposé aux membres du conseil.

2024-04-075

Résolution adoptée à l’unanimité.

3. Suivi et approbation du procès-verbal du 5 mars 2024 ;

Attendu que les membres du conseil avaient reçu une copie du procès-verbal du 5 mars 2024 ;

Attendu que le procès-verbal doit être approuvé par les membres du conseil qui étaient présents le 5 mars 2024 ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal du 5 mars 2024.

2024-04-076

Résolution adoptée à l'unanimité.'

4. Rapport des membres du conseil municipal ;

Madame Hélène Côté Lambert mentionne sa participation à :

- La brigade des nouveaux arrivants ;
- Rencontre Marché public et nouveaux artisans ;
- Dira Estrie
- Film Iron Man

Monsieur Richard Blais prend place à 19 h 07 à son siège.

Monsieur Richard Blais mentionne sa sortie à Frontenac concernant le patrimoine pour les comités CCU ;

5. Période de questions ;

Aucune question provenant du public.

6. Rapport du service incendie ;

Aucun rapport déposé par la directrice incendie.

a. Demande de soutien pour événement scolaire;

Considérant que l'école Notre-Dame-de-Lorette à La Patrie, une école Santé globale dédiée à la santé et au bien-être de ses élèves. En tant qu'établissement scolaire engagé, ceux-ci organisent un événement le 25 avril prochain afin de présenter aux parents un aperçu des activités et des apprentissages réalisés par nos élèves;

Considérant que chaque classe aura l'opportunité de présenter un volet spécifique, et qu'au sein d'une classe, ils mettront l'accent sur la prévention des incendies et la sécurité en général. Ceux-ci ont prévu des présentations sur

l'utilisation des extincteurs, l'importance des détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone, ainsi que sur les mesures à prendre en cas d'urgence incendie;

Considérant qu'il envisage la possibilité d'avoir la présence d'un pompier du service incendie de La Patrie pour accompagner les élèves lors de cet événement. De plus, ceux-ci seraient reconnaissants si la Municipalité pouvait fournir du matériel de prévention tel que des petits livres d'informations adaptés à différents groupes d'âges;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil accepte que la pompière, Madame Mychèle Morin utilisent le matériel de prévention déjà présent dans la caserne pour ses élèves.

2024-04-077

Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱⁱ

7. Rapport réseau routier, eaux, égouts et bâtiments :

Dépôt du rapport du directeur de voirie.

a. Demande d'offre de service – Passage de la niveleuse par le Canton de Hampden ;

Attendu que la Municipalité de La Patrie demande une entente avec la municipalité du Canton de Hampden ;

Attendu que la municipalité trouve opportun d'avoir un meilleur contrôle de la qualité des travaux et de s'assurer de payer le juste prix ;

Attendu que pour la municipalité du Canton de Hampden cela pourrait être une façon de répartir les frais d'opérations et d'entretiens de ses équipements et que les deux municipalités pourraient tirer avantage de cette entente ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil accepte que les travaux de nivelage sur le rang Cohoes pour une durée d'un (1) an soit effectué par la municipalité du Canton de Hampden ;

Que le conseil autorise Monsieur Antoine Prévost à signer l'entente intermunicipale rédigée par la municipalité du Canton de Hampden tel que déposé à la séance du conseil ;

2024-04-078

Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱⁱⁱ

b. Nomination au Comité d'entretien de la route 257 ;

Considérant la nouvelle Régie pour l'entretien de la route 257 ;

Considérant que la Municipalité de La Patrie a besoin d'avoir un responsable au sein du comité ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

De mandater comme délégué substitut au sein du comité Monsieur Philippe Delage.

2024-04-079

Résolution adoptée à l'unanimité.^{iv}

c. Adjudication de contrat sur invitation « Nivelage sur les chemins en gravier municipaux>> pour la saison 2024 ;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à une demande d'appel d'offres sur invitation pour le nivelage sur les chemins municipaux pour la saison 2024 ;

ATTENDU QUE les soumissions devaient être reçues avant le mercredi 20 mars 2024, 10 h ;

ATTENDU QUE les soumissionnaires suivants ont déposé leurs soumissions dans le délai prescrit et sont conformes :

- 1. 1862-0104 Québec inc. (Les Excavations Prévost enr.)**
- 2. Lafontaine & fils Inc.**
- 3. Sintra inc. – Région Estrie**

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que la municipalité de La Patrie accepte le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit 1862-0104 Québec inc (Les Excavations Prévost enr.) pour les montants suivants, saison 2024 :

Tableau nivelage et équipement : Sur demande approximativement 160 heures : 168 \$/h, taxes provinciales et fédérales en sus.

Le tout tel que décrit sur le bordereau de soumission en annexe B.

Qu'une lettre sera envoyée à tous les soumissionnaires afin

que ceux-ci aient des remerciements pour leur dépôt de soumission ainsi que la réponse du conseil municipal.

2024-04-080 Résolution adoptée à l'unanimité.^v

d. Adjudication de contrat « Fourniture et pose de matériaux granulaires sur les chemins en gravier municipaux >> pour la saison 2024 ;

Attendu que la municipalité a procédé à une demande d'appel d'offres par SEAO pour la fourniture et pose de matériaux granulaires sur les chemins municipaux pour la saison 2024 ;

Attendu que les soumissions devaient être reçues avant le mercredi 20 mars 2024, 11 h ;

Attendu que les soumissionnaires suivants ont déposé leurs soumissions dans le délai prescrit et sont conformes :

- 1. 1862-0104 Québec inc. (Les Excavations Prévost enr.)**
- 2. Lafontaine & fils Inc.**
- 3. Sintra inc. – Région Estrie**

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que la municipalité de La Patrie accepte le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit, 1862-0104 Québec inc.(Les Excavations Prévost enr.) pour les montants suivants, saison 2024 :

Tableau Fourniture et pose de matériaux granulaires approximativement 3 250 tonnes métriques, incluant la taxe de carrière et sablière :

- 19.68 \$/tonne métrique, taxes provinciales et fédérales en sus

Le tout tel que décrit sur le bordereau de soumission en annexe B.

Qu'une lettre sera envoyée à tous les soumissionnaires afin que ceux-ci aient des remerciements pour leur dépôt de soumission ainsi que la réponse du conseil municipal.

2024-04-081 Résolution adoptée à l'unanimité.^{vi}

e. Dépôt – Addenda à l'entente intermunicipale concernant la réfection et l'entretien de la route 257 entre Weedon et La Patrie ;

Le directeur général dépose aux membres du conseil l'addenda à l'entente intermunicipale concernant la réfection et l'entretien de la route 257 entre Weedon et La Patrie aux membres du conseil. Les membres du conseil prennent connaissance de ledit addenda.

f. Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale-volet PPA-CE ;

Considérant l'aide financière accordée pour l'amélioration ou la construction de routes municipales offertes par le programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit

De déposer une demande d'aide financière au montant de 50 000 \$ pour les travaux d'amélioration des chemins suivants :

- Chemin de Bethléem
- Chemin du Petit-Canada Ouest
- Chemin du Petit-Québec
- Chemin Cohoes
- Chemin Labonne
- Chemin du Petit-Canada Est
- Chemin de la Petite-Angleterre
- Chemin Daniel

De faire la demande auprès du député, Monsieur François Jacques, dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE).

2024-04-082

Résolution adoptée à l'unanimité.^{vii}

8. Législation

9. Développement et projets spéciaux ;

AUCUN

10. Administration

a. Rapport du directeur général et greffier-trésorier ;

Le directeur général a déposé aux membres du conseil don suivis des dossiers suivants :

- Suivis pour offre tracteur articulé ;

Les membres du conseil présent à l'atelier du 27 février 2024 ont pris connaissance du rapport du directeur général.

b. Dépôt - suivi budgétaire de mars 2024 ;

Le directeur général et greffier-trésorier dépose aux membres du conseil le rapport du suivi budgétaire du mois de mars 2024. Les membres du conseil prennent connaissance du présent rapport.

c. Demande de dédommagement – bris aqueduc du 4 février 2024 ;

Considérant que la citoyenne (client # 650 de Sygem) fait le dépôt de dommage envers sa propriété qui a été causé par le bris aqueduc du 4 février 2024 ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que les membres du conseil mentionnent de transférer la demande à leur assurance dommage de la FQM.

2024-04-083

Résolution adoptée à l'unanimité.^{viii}

d. Dépôt – Financement du député François Jacques – Frigo-partage ;

Le directeur général dépose aux membres du conseil l'aide financière de 2000 \$ reçu par la député Monsieur François Jacques dans le cadre du projet pour le Frigo-partage. Les membres du conseil prennent connaissance du présent dépôt. Le Centre d'action Bénévole offre un congélateur pour le futur frigo partage à la Municipalité de La Patrie.

e. Dépôt – Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) ;

Le directeur général dépose aux membres du conseil la lettre du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec concernant la demande d'aide financière déposé par la municipalité de La Patrie dans le cadre de l'appel de projets pour l'année 2023-2024 du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA), dont la période de dépôt s'est terminée le 27 juin 2023 et dont celle-ci n'a pas été retenue pour l'obtention d'une aide financière. Les membres du conseil prennent connaissance du présent dépôt.

f. Embellissement – Soumission pour paniers suspendus d'annuelles ;

Considérant que la municipalité continue d'embellir le village avec ses dix-sept (17) paniers suspendus mis sur les poteaux d'Hydro-Québec dans le village, sur la route Notre-Dame Est et Ouest et la rue Principale Sud et Nord ainsi qu'au bureau municipal pendant la période estivale ;

**En conséquence,
Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la
séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle
statue et décrète ce qui suit :**

Que les 17 paniers de fleurs de l'année 2024 soient achetés pour un montant d'environ 69.99 plus taxes \$ chacun ;

Que les paniers suspendus soient achetés chez les Serres St-Élie pour un montant total de 1 189.83 \$ avant taxes et avec livraison pour un montant de 100.00 \$ plus taxes.

2024-04-084

Résolution adoptée à l'unanimité.^{ix}

**g. Crédit de taxes – Règlement 114-20 et 132-22
concernant l'instauration d'un Programme de
revitalisation ;**

Considérant le Règlement 114-20 et 132-22 concernant l'instauration d'un programme de revitalisation ;

Considérant que pour donner suite à la vérification de la mise à jour 2023-12, quatre personnes remplissent déjà tous les critères pour l'obtention d'un crédit de taxe sauf le délai de 12 mois entre la demande de permis et l'émission du certificat pour l'obtention d'un crédit soit :

Matricule : 5229-21-2450

Matricule : 4734-93-9094

Matricule : 4231-38-4322

Matricule : 4629-12-9561

Considérant que la réglementation pour l'émission des permis laisse deux ans à la personne selon notre règlement en vigueur pour faire la construction d'un permis et 6 mois pour faire de la rénovation et que la mise à jour de la MRC peut prendre plusieurs mois ce qui en vient à être difficile de maintenir le délai demandé de 12 mois entre la demande de permis et l'émission du certificat ;

**En conséquence,
Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la
séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle
statue et décrète ce qui suit :**

D'autoriser la remise de taxes des quatre citoyens même si le délai entre la date de la demande du permis et l'émission du certificat dépasse les douze mois étant donné les nombreux délais de la MRC et des évaluations des propriétés, qui sont les suivants :

Matricule : 5229-21-2450 – Montant de 134.32 \$ (restera 2025-2026 et 2027 à payer)

Matricule : 4734-93-9094 – Montant de 103.69 \$ (restera 2025-2026 à payer)

Matricule : 4231-38-4322 – Montant de 464.21 \$ (restera 2025 à payer)

Matricule : 4629-12-9561 – Montant de 263.16 \$ (restera 2025-2026 à payer)

D'entériner l'autorisation la direction générale à émettre les chèques aux personnes mentionnées ci-haut.

2024-04-085

Résolution adoptée à l'unanimité.^x

h. Autorisation achat – Mise à jour défibrillateur et trousse de premiers soins.

Considérant que les articles du défibrillateur sont dû pour être à jour ainsi que les trousse de premiers soins dans les bâtiments municipaux ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil autorise la direction générale à faire les achats nécessaires selon le budget pour faire la mise à jour des articles du défibrillateurs ainsi que des trousse de premiers soins.

2024-04-086

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xi}

i. Appel de projets vitalisation FRR-4 2024-2025 ;

Attendu que la municipalité de La Patrie a pris connaissance du Guide d'accompagnement – APPEL de projets du Fond régions et ruralité soutien à la vitalisation ;

Attendu que la municipalité de La Patrie désire présenter un projet de modernisation site Web et Parc Armand-Prévost ;

Attendu que la municipalité de La Patrie désigne Monsieur Antoine Prévost, directeur général à déposer ce projet en son nom ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil de la municipalité de La Patrie s'engage à désigner Monsieur Antoine Prévost, directeur général à déposer ce projet en son nom.

Que le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité 2024-2025 ;

Que Le conseil de la Municipalité de La Patrie s'engage à participer au projet de modernisation site Web et Parc Armand-Prévost et à assumer une partie des coûts ;

Que le conseil autorise Monsieur Antoine Prévost, directeur général de la Municipalité de La Patrie à déposer une demande d'aide financière dans la cadre de cet appel à projets. Et sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière Madame Johanne Delage et Monsieur Antoine Prévost.

2024-04-087 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xii}

j. Conseil sport et loisir de l'Estrie - Adhésion 2024-2025 ;

En conséquence,
Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'adhérer au conseil sport et loisir Estrie pour 2024-2025 au coût de 75 \$;

Que le conseil municipal nomme Madame Mélodie Caissie délégués pour Conseil sport et loisir de l'Estrie.

2024-04-088 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xiii}

k. Facturation client # 18 – Modification résolution 2023-12-51 ;

Considérant la résolution 2023-12-51 qui mentionnait que les membres du conseil refusaient le paiement des quatre factures suivantes du fournisseur # 18, Les Excavations Prévost ;

Facture 4121 – montant avec taxes de 1 062.37 \$
Facture 4122 – montant avec taxes de 4 357.48 \$
Facture 4124 – montant avec taxes de 13 083.10 \$
Facture 4123 – montant avec taxes de 1 352.11 \$

Considérant la résolution 2024-03-051 qui mentionnait que le conseil autorisait le paiement des factures suivantes :

Facture 4121 – montant avec taxes de 1 062.37 \$
Facture 4122 – montant avec taxes de 4 357.48 \$
Facture 4123 – montant avec taxes de 1 352.11 \$

Et que pour la facture 4124 d'un montant de 13 083.10 \$ un escompte de 10 % soit accordé sur le gravier ;

Considérant que l'excavateur fut rencontré suite à la décision de la résolution 2024-03-051 et que celui-ci mentionne son refus de 10 % de la facture et accepte seulement le 5 % proposé au départ sur le gravier de cette facture ;

En conséquence,
Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil autorise le paiement de la facture 4124 d'un montant de 13 083.10 \$ avec un escompte de 5 % accordé sur le gravier.

2024-04-089 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xiv}**

- l. Invitation – membre du Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) ;**

REPORTÉ

- m. Appui à la Municipalité de Val-Alain – Retrait places subventionnées en garderie pour le CPE allée d'étoiles ;**

Les membres du conseil souhaitent rester neutre face à cette demande.

- n. Invitation à la rencontre des présidents (es) de la table d'harmonisation / Comité consultatif régional - SEPAQ ;**

Considérant qu'en ce début de mandat le nouveau président-directeur général souhaite inviter les membres du conseil à une rencontre en personne afin d'échanger sur le bilan et les défis que la Sépaq aura à relever au cours des prochaines années ;

Considérant que l'apport de la Municipalité de La Patrie est indispensable pour eux afin d'enrichir les réflexions qu'ils entament pour se donner une nouvelle feuille de route qui guidera leur organisation dans l'avenir.

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que les membres du conseil autorisent Madame Johanne Delage à participer à cette invitation qui aura lieu à la Station touristique Duchesnay, le 10 avril prochain à 17h pour un cocktail dinatoire qui se tiendra à la salle Maïanthème à l'Auberge. Vous serez convié (e) à une rencontre le 11 avril de 8h30 à 12h à la salle le Sous-Bois au Pavillon le Boisé. La Sépaq prendra en charge ce séjour et cette rencontre se déroulera dans une ambiance décontractée.

Que les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2024-04-090 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xv}**

- o. Entériner - Invitation – Dîner-conférence de la Chambre de commerce du HSF ;**

Aucune personne était disponible pour l'évènement.

p. Invitation au gala de remise des prix de la conservation nature sauvage – Honorer la préservation des milieux naturels au Québec ;

Aucune personne était disponible pour l'évènement.

q. Invitation Pepines – Défi parité – mini colloque ;

Aucune personne était disponible pour l'évènement.

r. Invitation – Soirée 20^e anniversaire Philanthropie Estrie ;

Aucune personne était disponible pour l'évènement.

s. Dépôt – Réserve internationale de ciel étoilé ;

Le directeur général dépose aux membres du conseil la lettre mentionnant la donation de trois laissez-passer offerts aux élus des municipalités de la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic. Les laissez-passé sont ainsi offert à Mesdames Marie-France Gaudreau et Geneviève Gilbert et Monsieur Antoine Prévost.

t. Dépôt – Transport de personne HSF ;

Le directeur général dépose aux membres du conseil le document concernant l'invitation de Transport HSF pour son assemblée générale annuelle qui se tient en même temps que l'atelier du conseil. L'ordre du jour est ainsi à leur disposition ainsi que le rapport de proposition de modification aux règlements généraux de Transport HSF. Les membres du conseil prennent connaissance du présent document.

u. Dépôt – Plan d'action régional du CIUSSS et priorité 2024-2026 ;

Le directeur général dépose aux membres du conseil le plan d'action régional de santé publique 2024-2026, cap sur leurs priorités et la consolidation de leur offre de services. Les membres du conseil prennent connaissance du présent document.

v. Remplacement Résolution 2024-03-053 - Autorisation de destruction de documents d'archives ;

ATTENDU QUE conformément à la loi, la municipalité doit détruire certains documents en application de son calendrier de conservation ;

ATTENDU QUE l'archiviste Michel Hamel, mandatée par la municipalité, a préparé la liste des documents pour destruction le 7 février 2024 en application du calendrier de conservation ;

ATTENDU QU'IL est opportun d'autoriser la destruction de ces documents par déchiquetage ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

De remplacer la résolution 2024-03-053 par la présente résolution ;

D'autoriser la destruction des documents tels que répertoriés à la liste de destruction préparée par Michel Hamel, archiviste, le 7 février 2024, dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

D'autoriser la directrice générale adjointe à retenir les services de la firme Défi Polyteck, pour effectuer les opérations de déchiquetage, selon l'offre de services 21 février 2024 pour un montant de 6,50 \$ par boîte, pour un total de 21 boîtes et des frais de déplacement de 125 \$ pour un montant global de 261.50 \$ plus taxes.

2024-04-091

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xvi}

w. Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique ;

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Richard Blais

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de

l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

2024-04-092 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xvii}

11. Urbanisme

a. **Création d'un comité CCU et remplacement de la Résolution 2023-07-320 ;**

REPORTÉE

b. **Personne désignée responsable des cours d'eau ;**

CONSIDÉRANT qu'une entente intermunicipale relative à la gestion des cours d'eau est intervenue entre la municipalité et la MRC Le Haut-Saint-François conformément à l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de la réalisation de l'objet de l'entente, la municipalité doit procéder à la nomination d'au moins un employé qui exerce les pouvoirs de personne désignée au sens de l'article 105 de la loi;

CONSIDÉRANT que cette entente prévoit que la municipalité doit informer la MRC du choix de l'employé ou, selon le cas, de ses employés qui exercent la fonction de personne(s) désignée(s) au sens de l'article 105 de la loi lorsqu'elle procède à une nomination ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Mathieu Lambert est et demeure la personne désignée par la municipalité de La Patrie ;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit que la personne désignée est responsable de l'application sur son territoire de la réglementation adoptée par la MRC régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux ;

CONSIDÉRANT que l'application de la réglementation adoptée par la MRC devrait également être confiée à l'inspecteur en bâtiment afin que celui-ci puisse signer des demandes de permis et des déclarations de conformité de travaux ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE le conseil de la municipalité de La Patrie nomme Monsieur Mathieu Lambert comme personne désignée pour l'application de la réglementation adoptée par la MRC régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux.

2024-04-093

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xviii}

12. Agent de développement

a. Dépôt – Rapport de l'agent de développement ;

L'agent de développement, Monsieur Alain Farmer a déposé aux membres du conseil le 26 mars 2024, son rapport mentionnant ses suivis concernant :

- Jardin communautaire ;
- Frigo-Partage ;
- Subvention Inclusion en activité physique (CSLE)
- Subvention Croissance tourisme
- Sentier
- Subvention FRR
- Comité 150^{ème}
- Site Web

Les membres du conseil ont pris connaissance du présent dépôt.

13. Loisirs, culture et bibliothèque ;

a. Dépôt – Rapport de l'agente de loisirs – Carnaval ;

L'agente de loisirs, Madame Mélodie Caissie a déposé aux membres du conseil le 26 mars 2024, son rapport mentionnant ses suivis concernant :

- Carnaval

Les membres du conseil ont pris connaissance du présent dépôt.

b. Dépôt d'une demande de financement – Programme de relance en loisir et en sport de l'Estrie ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'autoriser le dépôt d'une demande de financement pour un montant total de 30 643.00 \$ dans le cadre du Programme de relance en loisir et en sport de l'Estrie du Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour la réalisation du projet de Conformité de la cuisine de l'abri-bois ;

De désigner Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe pour signer la présente demande et fournir tous les documents et les renseignements requis au Conseil Sport Loisir de l'Estrie et en assurer le suivi auprès de celui-ci.

2024-04-094 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xix}

c. Dépôt – Rapport de Pâques ;

La directrice générale adjointe dépose aux membres du conseil le rapport de dépense et participation du Rallye de Pâques organisé le 30 mars 2024 dans la municipalité. Les membres du conseil prennent connaissance du présent document.

La Mairesse, Madame Johanne Delage souhaite remercier la directrice générale adjointe pour l'organisation du Rallye de Pâques.

14. Dépôt de la correspondance

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

15. Correspondances à répondre

1. SIRCO - Services d'enquête et de conseils d'expert

16. Varia

17. Présentation des comptes

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais, le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis totalisant 175 053.94 \$, Référence aux numéros de chèque 202400164 à 202400238 et référence aux chèques numéros 12176 à 12215 et les chèques numéros 202400109 à 202400137 et autorise le directeur général et greffier-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 102-18 - Règlement décrétant la délégation de compétence de la part du conseil aux officiers municipaux et du suivi budgétaire totalises un montant de 8 341.96 \$

2024-04-095 Résolution adoptée à l'unanimité.

18. Rapport de la mairesse suppléante

Aucun rapport provenant de la mairesse suppléante.

19.Période de questions

Les membres du conseil répondent aux questions provenant du public.

- Subvention du CSLE
- Nivelage du Cohoes et gravier
- La date d'arrivée du congélateur vertical du Frigo Partage;

20.Fermeture de la séance

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 21 h.

2023-04-096 Résolution adoptée à l'unanimité.

Johanne Delage
Mairesse

Antoine Prévost
Directeur général,
Greffier-trésorier

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Johanne Delage, Mairesse

- ⁱ 2024-04-03 – PV et Index mis à jour;
- ⁱⁱ 2024-04-03 – Résolution envoyé à École et Mychèle;
- ⁱⁱⁱ 2024-04-04 – Résolution envoyé Hampden;
- ^{iv} 2024-04-04 – Résolution envoyé par courriel à Hampden;
- ^v 2024-04-10 – Résolution envoyée aux soumissionnaires;
- ^{vi} 2024-04-10 – Résolution envoyée aux soumissionnaires;
- ^{vii} 2024-04-10 – Résolution transmise au DG pour suivis;
- ^{viii} 2024-04-10 – Demande transmise aux assurances;
- ^{ix} 2024-04-11 – Résolution transmise Serre St-Élie;
- ^x 2024-04-04 – Résolution mise au dossier;
- ^{xi} 2024-04-04 – Dossier en cours à faire inventaire des trousse de premiers soins;
- ^{xii} 2024-04-04 – Dossier transféré au DG pour suivis et remplir;
- ^{xiii} 2024-04-11 – Adhésion faite et paiement effectué;
- ^{xiv} 2024-04-04 – Résolution mise dans fournisseurs ;
- ^{xv} 2024-04-11 – Confirmation de présence par la mairesse;
- ^{xvi} 2024-04-11 – Résolution classée avec fournisseur;
- ^{xvii} 2024-04-11- Résolution envoyé à toutes les personnes concernées;
- ^{xviii} 2024-04-11 – Résolution transmise au DG pour suivis avec
- ^{xix} 2024-04-11 – Dossier pris en charge par la DGA;